

Santé mentale des jeunes :

« Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a entendu la détresse des jeunes et a adopté à l'unanimité une série de recommandations à l'attention du Gouvernement »

Au début de la pandémie, l'attention collective s'est principalement focalisée sur les répercussions sanitaires pour les citoyens (spécifiquement les plus fragiles et les seniors), la saturation des soins intensifs et sur la dimension socio-économique. Mais rapidement, nous avons dû faire face à un triste constat : la dégradation de la santé mentale des jeunes, et la saturation du système d'aide et des services de santé mentale.

Ce sont les 13-25 ans qui, en effet, ont été les plus touchés par les mesures de confinement, alors que l'on sait combien ces années sont déterminantes pour leur construction psychique. Les études sur le sujet se sont multipliées pour mettre en exergue des chiffres affolants : par exemple, 80% des 500 adolescents de 12 à 18 ans, ayant répondu à l'enquête de Fabienne Glowacz (ULiège), présentent une anxiété au-delà de la normale ; un jeune sur deux fait part d'une humeur dépressive, 20% souffrent d'une symptomatologie dépressive et 9% rapportent avoir des pensées suicidaires.

L'ampleur de leur détresse était sous nos yeux. Nous devons nous interroger collectivement sur le bien-être et la santé mentale des jeunes, dans le cadre de la crise sanitaire certes, mais également au-delà. Car bien que la crise sanitaire ait eu un effet « loupe », ces préoccupations datent en effet d'avant la crise sanitaire. Il va dès lors de soi que nos recommandations vont au-delà de la pandémie et définissent des nouvelles lignes de force en matière de santé mentale et bien-être des jeunes.

C'est pourquoi en mai 2021, le Parlement a lancé une Commission conjointe (réunissant les Commissions de l'éducation, de l'enfance et de la santé et de l'enseignement supérieur du parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles) au sein de laquelle ont été auditionnés des experts, pédagogues, psychologues, spécialistes de l'enfance et administrations concernées. Les députés ont également fait en sorte d'impliquer les jeunes et leurs parents dans ce processus.

Le résultat de cette Commission conjointe est l'adoption de plus de 100 recommandations, qui seront adressées au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, structurées en trois parties :

- Identifier et prévenir
- Accompagner, stabiliser, se rétablir
- Favoriser le bien-être et permettre aux jeunes de réaliser leur plein potentiel

Je rejoins par ailleurs ma collègue, Delphine Chabbert, qui déclare : « *La crise a durement éprouvé les enfants et les jeunes. Les conséquences se feront ressentir encore longtemps. Porter une attention aux jeunes plus fragiles et ceux en situation de précarité, leur parler avec une communication adaptée et ciblée, les associer aux décisions qui les concernent, organiser des groupes de paroles et davantage d'activités collectives, renforcer l'accès à des soins de qualité, lutter activement contre le harcèlement, former les jeunes à la pair-aidance... Ce sont quelques-unes des recommandations que je suivrai avec la plus grande attention suite aux travaux de cette commission conjointe* ».
